



## Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+ 2023

#ERASMUSPLUS  
#MOBILITE

### MOBILITE DU PERSONNEL DANS LE DOMAINE DU SPORT

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action soutient l'amélioration des compétences et des qualifications du personnel rémunéré ou bénévole des organisations sportives impliquées dans le sport de masse, notamment l'acquisition de nouveaux savoir-faire grâce à la mobilité à des fins d'apprentissage dans un pays étranger, renforçant ainsi les capacités des organisations sportives. L'action contribue aux objectifs du plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport 2021-2024<sup>1</sup>.

Plus spécifiquement, les projets de mobilité pour le personnel sportif visent à :

- Mettre l'accent sur le sport de masse, qui joue un rôle important dans la promotion de l'activité physique, d'un mode de vie sain, de l'inclusion sociale et de l'égalité ;
- Développer la dimension européenne dans le sport et la coopération internationale dans le domaine de la mobilité à des fins d'apprentissage ;
- Renforcer les capacités des organisations locales, améliorer les connaissances et le savoir-faire du personnel, établir des réseaux européens d'entraîneurs et de membres du personnel sportif ;
- Promouvoir les valeurs européennes à travers le sport, la bonne gouvernance et l'intégrité, le développement durable ainsi que l'éducation, la formation, les compétences dans et par le sport.

#### DESCRIPTION DES ACTIVITES

Les formats de mobilité bénéficiant d'un soutien sont les suivants :

##### *Activités d'observation en situation de travail et périodes d'observation*

L'observation permet aux participants de passer un certain temps (2 à 14 jours) dans une organisation d'accueil située dans un autre pays dans le but d'apprendre de nouvelles pratiques et de recueillir de nouvelles idées grâce à l'observation et à l'interaction avec des pairs, des entraîneurs, des bénévoles ou d'autres membres du personnel dans le cadre de leur travail quotidien au sein de l'organisation d'accueil.

##### *Missions d'encadrement ou de formation*

Les missions d'encadrement ou de formation permettent aux participants de passer un certain temps (15 à 60 jours) à encadrer ou former des apprenants dans une organisation d'accueil située dans un autre pays, afin d'apprendre en accomplissant leurs tâches et en échangeant avec des pairs.

Les activités de mobilité du personnel sportif Erasmus+ doivent être à but non lucratif. Elles peuvent être combinées avec des activités virtuelles.

<sup>1</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:42020Y1204\(01\)&from=ES](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:42020Y1204(01)&from=ES)

En outre, les projets peuvent également comprendre des visites préparatoires :

Les visites préparatoires visent à garantir des activités de grande qualité en facilitant la préparation des éléments administratifs du projet, en instaurant la confiance et la compréhension entre les personnes associées et en établissant un partenariat solide entre les organisations impliquées. Les visites préparatoires ont lieu chez le partenaire d'accueil avant le début de l'activité. Chaque visite doit être dûment motivée et servir à améliorer la portée et la qualité des activités de mobilité.

### *Mettre en place un projet*

L'organisation candidate à la subvention est le principal acteur du projet : elle rédige et introduit la demande, signe la convention de subvention avec l'Agence nationale Erasmus+, met en œuvre les activités et transmet des rapports à l'Agence nationale Erasmus+.

Un projet soutenu par cette action peut inclure une ou plusieurs activités. Les activités peuvent être combinées de manière flexible, en fonction des objectifs du projet et des besoins de l'organisation ou des organisations participantes et des animateurs de jeunesse participants.

Un projet se compose de quatre étapes : la planification, la préparation, la mise en œuvre et le suivi.

- **Planification** (définition des besoins, des objectifs, des résultats d'apprentissage, des formats d'activité, élaboration du programme de travail, calendrier des activités, etc.)
- **Préparation** (dispositions pratiques, sélection des participants, établissement d'accords avec les partenaires, préparation linguistique/interculturelle/de l'apprentissage et des tâches des participants avant le départ, réunion de préparation virtuelle etc ;)
- **Mise en œuvre** des activités ;
- **Suivi** (évaluation des activités, identification et documentation des résultats d'apprentissage des participants, ainsi que diffusion et exploitation des résultats du projet).

## SOUTIEN AUX PRIORITES

Un projet Erasmus+ dans le domaine du sport doit soutenir les priorités transversales du programme tant au stade de sa conception que de sa réalisation :

### *Inclusion et diversité*

Le programme Erasmus+ cherche à promouvoir l'égalité des chances et l'accès, l'inclusion et l'équité dans toutes ses actions. Les organisations doivent s'assurer que les mobilités sont accessibles aux participants de tous horizons, de façon inclusive et équitable. Le processus de sélection des participants doit s'assurer que les bienfaits découlant de leur développement professionnel profitent à l'ensemble de leur organisation d'origine. Les organisations d'envoi et d'accueil doivent associer les participants aux décisions importantes tout au long des phases de préparation, de mise en œuvre et de suivi des mobilités.

### *Développement durable*

Tout projet doit promouvoir une attitude responsable et respectueuse de l'environnement, notamment l'importance de réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités de mobilité. Chaque projet doit être conçu et mis en œuvre de manière écoresponsable, en intégrant des pratiques durables (ex : matériaux réutilisables ou écologiques, réduction des déchets, recyclage). Ces principes doivent être pris en compte dès la préparation des activités, notamment en exploitant les aides financières promouvant les moyens de transport écoresponsables.

### *Passage au numérique*

Le programme Erasmus+ aide toutes les organisations participantes à intégrer l'utilisation d'outils et de méthodes d'apprentissage numériques afin de compléter leurs activités physiques, d'améliorer la coopération entre les organisations partenaires et d'accroître la qualité des activités.

## Participation à la vie démocratique

Le programme vise à aider les participants à découvrir les avantages de la citoyenneté active et de la participation à la vie démocratique. Les activités de mobilité soutenues devraient renforcer les compétences participatives à différents niveaux de la société civile, ainsi que le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias. Dans la mesure du possible, les projets devraient offrir des possibilités de participation à la vie démocratique, d'engagement social et civique par le biais d'activités d'apprentissage formel ou non formel. Ces projets devraient développer ou améliorer la compréhension de l'Union européenne et des valeurs communes de l'UE chez les participants, y compris le respect des principes démocratiques, la dignité humaine, l'unité et la diversité, le dialogue interculturel, ainsi que le patrimoine social, culturel et historique européen.

### CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation participante éligible	<p>L'organisation doit être établie dans un pays du programme ou dans un pays tiers associé au programme (voir « Eligible countries », partie A du Guide).</p> <p>Cela peut concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une organisation publique ou privée active dans le domaine du sport et de l'activité physique au niveau local (organisation à but non lucratif, autorité publique locale, club sportif)</li><li>- Une organisation sportive engagée dans du sport qui n'est pas de masse si la participation de son personnel bénéficie aux sports de masse.</li></ul>
Qui peut déposer une demande ?	<p>Toute organisation établie dans un pays membre ou pays tiers associé du programme peut assumer le rôle de demandeur. Cette organisation soumet une demande auprès de l'Agence nationale auprès de laquelle l'organisation est établie.</p>
Nombre et profil des organisations	<p>Au minimum deux organisations participantes (une organisation d'envoi et une d'accueil) de deux différents pays doivent être impliquées.</p> <p>L'organisation d'envoi sera l'organisation déposant la demande de subvention.</p> <p>Toutes les organisations participantes doivent être issues d'un pays membre ou tiers associé du programme.</p>
Durée du projet	<b>Entre 3 et 18 mois</b>
Durée de l'activité	<b>Observation en situation de travail : de 2 à 14 jours consécutifs (hors voyage)</b> <b>Formation et encadrement : 15 à 60 jours consécutifs (hors voyage)</b>
Lieu de l'activité	<p>Les activités doivent se dérouler à l'étranger, dans un Etat membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme.</p>
Nombre de participants	<p>Jusqu'à <b>10 participants</b> maximum</p>
Participants éligibles	<p>Entraîneurs et autre membres du personnel sportif d'organisations sportives agissant au niveau local ;</p> <p>Personnel engagé dans du sport qui n'est pas du sport de masse, y compris les membres du personnel qui ont une double carrière et une carrière non sportive, pour autant que la participation de ces derniers puisse bénéficier aux sports de masse ;</p> <p>Bénévoles (autre que les entraîneurs) des organisations sportives.</p> <p><b>Exclusion</b> : les participants ne peuvent prendre part à une activité en qualité d'athlètes.</p> <p>Les participants doivent travailler au sein de l'organisation d'envoi ou collaborer régulièrement avec l'organisation d'envoi. Il conviendra de documenter de manière tangible et authentique l'ensemble des tâches et activités à l'origine du</p>

	<p>lien entre le participant et l'organisation d'envoi dès le stade de la candidature, afin que l'Agence nationale puisse effectuer des vérifications (ex : contrat de travail, convention de bénévolat, description des tâches ou document semblable signé par le représentant légal de la structure).</p> <p>Les participants doivent également résider dans le pays de leur organisation d'envoi.</p>
Autres critères	<p>Un planning détaillé pour <u>chaque activité</u> demandée (visite de préparation, activités) doit être annexé à la demande de subvention.</p> <p><u>Une déclaration sur l'honneur</u> tamponnée et signée à la main. Le cas échéant, une attestation sur l'honneur stipulant que votre structure ne possède pas de tampon.</p>
Lieu de la visite préparatoire	L'activité doit avoir lieu dans le pays de l'organisation d'accueil, avant le début des activités.
Participants à la visite préparatoire	Représentants des organisations participantes prenant part à l'activité principale (personnel prenant part à l'organisation du projet ou participant à l'activité de mobilité).

## MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?	Auprès de l'Agence nationale du pays où l'organisation candidate est établie au nom de toutes les organisations participantes impliquées dans le projet
Quand déposer ?	<p><b>Round 1 : 23 février 2023 à 12:00 (heure de Paris)</b> pour les projets commençant entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2023.</p> <p><b>Round 2 : 4 octobre 2023 à 12:00 (heure de Paris)</b> pour les projets commençant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2024.</p>
Comment déposer ?	<p>Lien vers le formulaire KA 182 : <a href="https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus">https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus</a></p> <p>Pour plus de détails, se reporter à la partie C du guide du programme.</p>

## CRITERES DE SELECTION

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants. Pour être prises en considération pour un financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points. En outre, elles doivent obtenir au moins la moitié du nombre maximal de points dans chacune des catégories de critères d'attribution mentionnées ci-dessous.

Pertinence et incidence. (30 points)	<p>La pertinence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du profil, de l'expérience et des activités du candidat sur le sport de masse</li> <li>- Sur les objectifs de l'action ;</li> <li>- Sur les besoins de développement et d'évolution des organisations participantes ;</li> <li>- Sur les besoins et objectifs du personnel participant ;</li> </ul>
	<p>La mesure dans laquelle le projet est adapté pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire des résultats et acquis d'apprentissage de haute qualité et concrets pour les participants ;</li> <li>- Renforcer ou transformer les pratiques de travail des organisations participantes, en termes de qualité, d'innovation et de reconnaissance, ainsi que leurs capacités et leur portée, du niveau local au niveau global ;</li> </ul>
	<p>L'impact potentiel du projet :</p>

- Sur le personnel les organisations participantes pendant et après la durée du projet ;

La mesure dans laquelle le projet est apte à contribuer aux dimensions d'inclusion et de diversité, verte, numérique et participative du Programme ;

La mesure dans laquelle le projet introduit les nouveaux arrivants et les organisations moins expérimentées dans l'action ;

La cohérence entre les besoins identifiés, les objectifs du projet, les profils des participants et les activités proposées ;

La mesure dans laquelle le projet répond aux besoins de l'organisation candidate et de son personnel de manière claire et tangible ;

La qualité des modalités pratiques, de la gestion et des dispositifs de soutien ;

Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet  
(40 points)

L'intégration de pratiques écoresponsables et durables ainsi que l'utilisation d'outils et méthodes d'apprentissage numériques complétant les activités de mobilité physique et améliorant la coopération entre les partenaires ;

La mesure dans laquelle les activités sont conçues de manière accessible et inclusive et sont ouvertes aux participants ayant moins d'opportunités ;

La représentation équilibrée des participants en termes de genre ;

Le bénéfice, présenté de manière claire et argumenté, de la participation du personnel engagé dans du sport qui n'est pas de masse et comment leur participation bénéficie aux sports de masse.

Qualité de la gestion du projet et des actions de suivi  
(30 points)

La mesure dans laquelle:

Le candidat a proposé des mesures concrètes et logiques pour intégrer les résultats des activités de mobilité dans le travail régulier de l'organisation;

Le candidat a proposé des mesures concrètes et efficaces pour faire connaître les résultats du projet au sein de l'organisation candidate, partager les résultats avec d'autres organisations et le public, et mentionner publiquement le financement de l'Union européenne.

## REGLES DE FINANCEMENT

LIGNE BUDGÉTAIRE	COÛTS ÉLIGIBLES ET RÈGLES APPLICABLES	MONTANT		
Soutien au voyage	<p>Participation aux frais de voyage des participants, ainsi que de leurs, accompagnateurs de leur lieu d'origine jusqu'à l'endroit de l'activité, plus trajet retour.</p> <p><b>Mécanisme de financement :</b> contribution aux coûts unitaires.</p> <p><b>Règle d'attribution :</b> en fonction de la distance à parcourir et du nombre de personnes.</p> <p>Le demandeur doit indiquer la distance entre le lieu d'origine et le lieu de l'activité en utilisant le calculateur de distance proposé par la Commission européenne : <a href="https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator">https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator</a></p> <p>Pour les activités itinérantes, le demandeur doit additionner les distances entre les différents lieux et choisir la tranche de distance correspondant au total<sup>2</sup>.</p>	Distance de voyage	Voyage standard	Voyage vert
		0 – 99 km	23 €	N/A
		100 – 499 km	180 €	210 €
		500 – 1999 km	275 €	320 €
		2000 – 2999 km	360 €	410 €
		3000 – 3999 km	530 €	610 €
		4000 – 7999 km	820 €	N/A
		8000 km ou plus	1500 €	N/A
Soutien individuel	<p>Coûts relatifs à la subsistance (Frais d'hébergement et de restauration) pendant l'activité.</p> <p><b>Mécanisme de financement :</b> contribution aux coûts unitaires.</p> <p><b>Règle d'attribution :</b> Basé sur le pays d'accueil<sup>3</sup>, le nombre de jours, le nombre de participants, incluant les accompagnateurs (si nécessaire), incluant également un jour de voyage avant et un après l'activité et jusqu'à six jours de voyage au total pour les participants recevant un forfait de voyage vert.</p>	<p>Groupe 1 : 180 euros Groupe 2 : 160 euros Groupe 3 : 140 euros</p> <p>Les montants indiqués ci-dessus sont des montants de base par journée d'activité. Le montant de base doit être versé jusqu'au 14e jour de l'activité. À partir du 15e jour de l'activité, le montant dû correspondra à 70 % du montant de base. Les montants dus seront arrondis à l'euro entier le plus proche.</p>		
		<p>350 € par participant.</p>		
Soutien organisationnel	<p>Coûts relatifs à la mise en place des activités de mobilité, non couverts par d'autres catégories.</p> <p>Exemple : préparation, tutorat, suivi et soutien aux participants pendant la mobilité, services, outils et équipements requis pour les activités virtuelles, partage des résultats et visibilité publique des financements provenant de l'Union européenne.</p> <p><b>Mécanisme de financement :</b> contribution aux coûts unitaires.</p> <p><b>Règle d'attribution :</b> Basé sur le nombre de participant, à l'exception des accompagnateurs.</p>	<p>350 € par participant.</p>		

<sup>2</sup> Par exemple, si un participant de Madrid (Espagne) prend part à une activité itinérante se déroulant d'abord à Rome (Italie) puis à Ljubljana (Slovénie); a) le demandeur calculera d'abord la distance entre Madrid et Rome (1365,28 KM), puis entre Rome et Ljubljana (489,75 KM) et additionnera les deux distances (1855,03 KM) b) sélectionnera la fourchette de distance applicable (c'est-à-dire entre 500 et 1999 KM) et c) calculera la subvention de l'UE qui contribuera aux frais de voyage du participant de Madrid à Ljubljana (via Rome) et retour (275 EUR).

<sup>3</sup> Groupe de pays n° 1: Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein;  
Groupe de pays n° 2: Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal;  
Groupe de pays n° 3: Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, République tchèque, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Macédoine du Nord, Serbie.

Soutien à l'inclusion	<p><b>Soutien à l'inclusion pour les organisations :</b> Coûts relatifs à l'organisation d'activité de mobilité impliquant des participants ayant moins d'opportunités.</p> <p><b>Mécanisme de financement :</b> contribution aux coûts unitaires.</p> <p><b>Règle d'attribution :</b> Basé sur le nombre de participants ayant moins d'opportunités (A JUSTIFIER dans la demande de subvention) Ne prend pas en compte les accompagnateurs.</p>	100 € par participant
	<p><b>Soutien à l'inclusion pour les participants :</b> Coûts additionnels directement liés aux participants ayant moins d'opportunités leurs accompagnateurs et pouvant inclure les formateurs et facilitateurs (incluant les coûts justifiés relatifs au voyage et à la subsistance si aucune subvention pour ces participants n'a été sollicitée dans la catégorie « Voyage » et « Support Individuel »).</p> <p><b>Mécanisme de financement :</b> coûts réels.</p> <p><b>Règle d'attribution :</b> La demande doit être justifiée dans la demande de subvention, complétée par un devis et approuvée par l'Agence Nationale.</p>	100 % des coûts éligibles
Visite de préparation	<p>Coûts liés à la mise en œuvre de la visite préparatoire, y compris les frais de voyage et de séjour.</p> <p><b>Mécanisme de financement :</b> contribution aux coûts unitaires.</p> <p><b>Règle d'attribution :</b> en fonction de la durée de l'activité à l'exclusion des participants de l'organisation d'accueil. Un maximum de 2 participants par organisation participante peut être financé par visite de préparation et jusqu'à un facilitateur par visite de préparation.</p> <p>Conditions : la nécessité d'une visite préparatoire, les objectifs et les participants doivent être justifiés par le demandeur et approuvés par l'Agence nationale.</p>	575 € par participant par visite de préparation.
Coûts exceptionnels	<p>Coûts liés à une éventuelle garantie financière si demandée par l'Agence Nationale.</p> <p>Frais de Visa ou liés aux coûts du Visa, permis de résidence, vaccinations, certificats médicaux.</p> <p>Frais de voyage élevés des participants, y compris accompagnateurs (le cas échéant). La demande doit être complétée par un devis et approuvée par l'Agence Nationale.</p> <p>Condition: la demande de ces coûts exceptionnels doit être motivée et justifiée dans</p>	<p><b>Coûts des garanties financières :</b> 80 % des coûts éligibles</p> <p><b>Frais de Visa ou liés aux coûts du Visa, permis de résidence, vaccinations, certificats médicaux :</b> 100% des coûts éligibles</p> <p><b>Frais de voyage élevés<sup>4</sup></b> pour les régions insulaires (Outre-Mer) : 80 % des coûts éligibles</p>

4 Concernant les frais de transport élevés : la demande est éligible à condition que les candidats puissent justifier que les règles de financement standard (basées sur une contribution aux coûts unitaires par fourchette de distances de voyage) ne couvrent pas au moins 70% des frais de voyage des participants. Le coût devra être justifié lors du rapport final, s'il est inférieur à 70% le forfait sera appliqué.



	la demande de subvention. Ces derniers devront être justifiés lors du rapport final.	
--	--	--

**Mécanisme de financement** : coûts réels.

Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du Guide du programme 2023.  
Seul le Guide du Programme en anglais faisant foi.